

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 8 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi huit mars à 18h 30 heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre POLIN, Maire.

\*\*\*\*\*

- **Etaient présents** : Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Jean-Luc VIAULT, Marie-Paule LEJEUNE, Sabine PERNEE, Vanessa DEMOULIN. Gilles MICHEL

Absente excusée : Adrien DURON pouvoir à Vanessa DEMOULIN, Claudine POLIN pouvoir à Jean-Pierre FOUCART, Pauline LOISEAU pouvoir à Sabine PERNEE, Nicolas DUBAUX

- **Secrétaire de séance** : Jean-Pierre FOUCART

\*\*\*\*\*

- **Lecture et approbation** du compte rendu du 12 janvier 2021.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Dans la section Fonctionnement, le total de dépenses est de 64 943,03 €. Le montant des recettes s'élève à 62 333,96 €.

Dans la section investissement, le total des dépenses est de 143 084,82 €. Le montant des recettes s'élève à 55 160,63 €.

Le compte administratif est approuvé par l'ensemble des conseillers présents (09 voix),

Arrivée de Nicolas DUBAUX

**VOTE DU COMPTE DE GESTION**

Les comptes de la commune sont identiques avec ceux de la trésorerie. Le résultat de clôture 2020 pour la section de fonctionnement est de 48 469,05 €. Le résultat de clôture 2020 pour la section d'investissement est de - 13 781,62 €.

L'excédent de fonctionnement pour 2021 sera de 34 687,43 €

Le compte de gestion est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

**AFFECTATION DE RESULTATS**

Concernant l'affectation du résultat global de l'exercice 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre POLIN, Maire, après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2020, constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

## **EN FONCTIONNEMENT**

résultat de l'exercice :	- 2 609,07
résultat antérieur (002)	<u>51 078,12</u>
RESULTAT CUMULE	48 469,05

## **EN INVESTISSEMENT**

résultat de l'exercice	- 87 924,19
résultat antérieur (001)	<u>74 142,57</u>
RESULTAT CUMULE	- 13 781,62

Restes à réaliser

En dépenses :

En recettes :

## **BESOIN DE FINANCEMENT**

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report à nouveau de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Compte 1068- Affectation de résultats	13 781,62 €
Ligne 002-Résultat de fonctionnement reporté	34 687,43 €

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Pour le cimetière d'un montant de 22 500,00 €, à l'heure actuelle, il n'y a pas de retour de la demande de subvention. S'il n'y a pas de subvention, prévoir 5 000,00 €.

Travaux de voirie : le montant total TTC est de 58 699,20 € et les subventions obtenues sont de 18 018,00 €

Isolation phonique pour un montant de 2 712,00 € TTC : à l'heure actuelle, il n'y a pas de retour de la demande de subvention.

Défibrillateur pour un montant de 1 668,00 € TTC: à l'heure actuelle, il n'y a pas de retour de la demande de subvention.

Glissières à la sortie du village (direction Monthiers) pour un montant compris entre 8 000,00 et 10 000,00 €, pas de subventions.

Eglise : une étude va être demandée. La commune peut obtenir des aides de la Région, du Département .... Ces travaux peuvent être prévus sur plusieurs années.

Lavoir : la Région peut subventionner ces travaux et ils peuvent être réalisés en régie.

Monsieur le Maire montre une explication de la réforme de la taxe foncière bâtie et non bâtie.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**Urbanisme** : il y a eu beaucoup de demandes de certificat d'urbanisme, il faut prévoir, au moins, 1 100 € pour le 1<sup>er</sup> semestre.

- **Zone industrielle** : pas de précision pour le moment
- **Logement** : le loyer actuel est de 540,00 €. Les taxes des ordures ménagères, la redevance de l'entretien de la cuve à gaz et la vidange de la fosse septique (tous les 4 ans) sont payées par la mairie. Le gaz est payé par le locataire à présent. Pour le moment, le conseil ne souhaite pas de changement.
- **Salle des fêtes** : la location est de 100 € pour les habitants de la commune et 200 € pour les extérieurs. La commune a en charge les contrôles de sécurité, la taxe des ordures ménagères et l'achat du défibrillateur. Est-ce que la location doit être augmentée ? La caution sera augmentée par rapport aux extincteurs.
- **Cimetière** : la concession est de 100 € pour 50 ans. La reprise d'une concession est comprise entre 700 et 1 000 € et la création d'un ossuaire est de 1 500,00 €
- **Taxe aménagement** : celle-ci reste à 4 %
- **La route départementale 10** (entre Etrépilly et les Blanchards) va être refaite en juillet et août 2021.

**Séance levée** : à 20h15

**Date de la prochaine réunion**

lundi 12 avril 2021 à 18h30

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Les conseillers

Le Maire